

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur le président, que les députés m'interrompent, passe encore, mais je n'admets pas qu'il se mette à discuter avec d'autres.

M. Woolliams: Le ministre peut-il m'expliquer comment, selon lui, les pouvoirs délégués au gouvernement central pourraient être modifiés en vertu de la formule dont il parle?

L'hon. M. Pickersgill: Même la question m'échappe, et l'honorable représentant n'en sera pas étonné en relisant le hansard. Je n'aurai pas l'impolitesse de lui dire qu'elle ne tient pas debout.

M. Woolliams: Voici ce que je vous demande...

L'hon. M. Pickersgill: Non, vous n'en ferez rien. Je veux faire preuve d'un peu plus de civilité à l'égard de l'honorable représentant que lui en a montré envers certains députés de ce côté-ci qui voulaient l'interroger. Quand j'aurai fini, je m'empresserai de lui répondre, mais, en attendant, il vaudrait mieux tirer la chose au clair. Comme je l'ai déjà dit, si le Parlement et les dix Assemblée législatives provinciales jugent à propos d'accepter ces recommandations, le pouvoir de délégation d'autorité aux Assemblées législatives provinciales par le Parlement, le pouvoir pour les Assemblées législatives provinciales d'exercer une autorité législative sur toute question mentionnée dans l'article 91, ne pourrait s'exercer que si quatre Assemblées législatives provinciales et notre Parlement y ont consenti, et seulement pour la durée de cette entente.

C'est pourquoi, à mon avis, la proposition de M. Fulton ne comportait absolument aucun danger pour les pouvoirs du Parlement fédéral, car autrement, il me semble que le très honorable représentant, qui s'enorgueillit d'être un grand avocat, ne l'aurait pas recommandée à toutes les provinces, comme il l'a fait, si tel avait été le cas. Son gouvernement a soumis le projet à toutes les provinces, les suppliant de l'accepter, et il a même sévèrement critiqué l'ancien gouvernement de la Saskatchewan qui refusait de l'accepter. Ce n'est pas que l'ancien gouvernement de la Saskatchewan s'opposait à cette partie du projet. Si je comprends bien, l'ancien gouvernement de la Saskatchewan—et l'honorable député de Greenwood l'a répété l'autre jour—et le Nouveau parti démocratique ne s'opposaient pas du tout à ce pouvoir de délégation, mais plutôt au manque de souplesse qui, comme ils l'ont dit, prévoyait que, dans un grand nombre de cas, on ne pouvait transférer aucun pouvoir dans un sens ni dans l'autre sans l'approbation unanime des dix provinces. A leur avis,

[M. Woolliams.]

c'est trop rigide. Je ne suis pas d'accord avec eux, mais c'est au moins un point de vue bien net qu'on exposait franchement au sujet de faits réels et non au sujet de faits imaginaires.

Il est étonnant que le très honorable représentant, qui avait lui-même préconisé la formule, prenne la parole à la télévision, et même en cette Chambre, pour déformer les faits à cet égard, comme il l'a fait. C'est une chose dont il a assumé la responsabilité à titre de chef du gouvernement du Canada, et quand nous la présentons exactement dans les mêmes termes, il condamne notre gouvernement pour faire ce que lui-même a fait, pour avoir approuvé son attitude à lui et recommandé de la maintenir.

Voilà les faits. Je ne crois pas que l'endroit soit bien choisi pour discuter de leur interprétation. Évidemment, si le très honorable représentant croit avoir commis une grave erreur à cette époque et veut changer d'avis, il peut déclarer en toute sincérité: «J'ai fait des bêtises, lorsque j'étais premier ministre. J'étais prêt alors à céder ces pouvoirs, mais maintenant, je ne le suis plus. Je le regrette. Je me couvre la tête de cendres et j'avoue humblement que je me suis conduit de façon stupide. Mais je vais m'y opposer maintenant parce qu'un autre gouvernement en fait la proposition». Ainsi, il agirait sincèrement; mais il déclare à la télévision: «C'est différent de ce que nous avons fait», alors que quiconque se donne la peine de lire le texte constate que pas une syllabe n'est différente. Ce n'est pas ce que j'appellerais de la franchise politique.

Évidemment, je suis plutôt simple au sujet de ces choses; je n'ai pas le don de transformer la réalité et de nier l'évidence, qui semble être la qualité dominante de certains hommes politiques du pays que je n'ai aucun désir d'imiter. Je préfère de beaucoup les paroles d'un député honorable et sincère qui a été ministre de la Justice pendant un certain nombre d'années, même si je n'approuvais pas le gouvernement dont il faisait partie et si je différais souvent d'opinion avec lui.

M. Woolliams: Les absents sont toujours sincères, mais une fois ici, ils ne le sont plus.

L'hon. M. Pickersgill: Le député peut relever toutes les pages du hansard et toutes mes discussions—fort nombreuses—avec M. Fulton alors que nous siégeons vis-à-vis l'un de l'autre, et il ne pourra jamais trouver que l'un de nous ait prêté à l'autre des intentions malhonnêtes.

M. Woolliams: Oui, mais si jamais il devenait chef de parti, on verrait ce que vous feriez de lui. (*Exclamations*)